

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2024

Convocation en date du 7 février 2024,

Nombre de délégués en exercice : 37

N° D2024008

**Objet : Télétransmission des
actes de commande publique**

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROUSSE

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	24
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Yves CRISTIN – Jean
Luc EMIN – Mireille MORNAY – Bernard PERRET – Jean Luc ROUX
– Jean Marc THEVENET
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Max ORSET
CCD : Gérard BRANCHY
3CM : Philippe GUILLOT-VIGNOT – Andrée RACCURT
CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON
CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD
RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN

Excusés remplacés par le suppléant :

Excusés ayant donné procuration :

CA3B : Thierry PALLEGOIX pouvoir à Jean Luc ROUX
CCPA : André MOINGEON pouvoir à Hélène BROUSSE
CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Yves CRISTIN – Jean François
JANNET pouvoir à Gérard BRANCHY

Excusés :

CA3B : Bernard BIENVENU – Patrick BOUVARD – Benjamin
RAQUIN
CCPA : Vincent MANCUSO
3CM : Jean Philippe FAVROT
HBA : Alain AUBOEUF
CCV : Guy DUPUIT

Absents :

CA3B : Jonathan GINDRE
CCPA : Gilbert BOUCHON – Elisabeth LAROCHE – Frédéric
TOSEL
CCD : Sonia PERI
CCMP : Christine FRANCOIS

Madame Hélène Brousse, Vice-présidente marchés – administration générale.

Vu la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée le 25 février 2019 entre la Préfecture de l'Ain et ORGANOM

Vu l'avenant à la convention de télétransmission signé le 6 septembre 2022 prolongeant la durée de validité de la convention

ORGANOM souhaite télétransmettre également les actes de la commande publique

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer un avenant à la convention avec la Préfecture de l'Ain afin d'étendre la télétransmission aux actes de la commande publique.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

Yves CRISTIN
Président